


REPERES REVENDICATIFS

LYCEES PROFESSIONNELS

1 Préambule :

5 La CGT Educ'action 27 est fortement présente depuis toujours au sein des établissements professionnels de l'Eure. Elle y recense la majorité de ses adhérents. Elle s'impose comme la première organisation syndicale représentative lors des élections professionnelles. A travers ses militants, elle s'efforce de défendre, à force de luttes globales et locales, d'assistance au personnel dans les problèmes quotidiens, de soutien aux sans papiers avec son partenariat RESF... une certaine idée du service public. Elle lutte pour un enseignement professionnel de qualité, axé sur l'égalité, le maintien des formations initiales, l'amélioration de nos conditions de travail et des relations entre élèves, professeurs et membres de la communauté éducative.

10 Le secteur de la formation professionnelle a besoin de sérénité, de moyens et de considération pour accomplir ses missions. Chaque année passée offre toutefois son lot de « réformes » pédagogiques, structurelles, de diplômes, de développement anarchique des passerelles ... qui ébranle les bases d'une formation professionnelle de qualité, déstabilise les élèves et nuit aux conditions de travail des enseignants.

15  En totale contradiction avec le contexte économique, qui induit un besoin impérieux de requalification de la main d'œuvre, l'enseignement professionnel public souffre du désengagement progressif de l'Etat. Chaque décision locale ou nationale se fonde sur des critères de restriction budgétaire. Les Lycées Professionnels deviennent des centres d'essai de réduction des coûts pour des pratiques qui seront étendues à d'autres niveaux si elles sont jugées économiquement rentables (CCF entrés au Lycée avec la réforme des langues, Accompagnement Personnalisée au collège...).

20 L'autonomie fonctionnelle et budgétaire accrue des établissements offre un autre exemple de ce désengagement.

25 L'Etat et ses collectivités territoriales organisent ainsi la « dysqualité » de notre activité pour mieux la décrédibiliser. Ils dirigent progressivement les élèves qui veulent suivre une formation professionnelle vers des organismes privés, financent même la promotion des centres d'apprentissage.

30 Durant toutes les luttes passées et à venir, La CGT Educ'action de l'Eure reste animée par un but : défendre le service public de l'enseignement professionnel sous statut initial. A ce titre, elle reste une force critique et dénonce les entraves à nos missions, au mépris affiché envers les enseignants et les élèves. Elle s'efforce de rechercher des solutions viables, pour l'intérêt de tous, et de les défendre face à l'institution.

35 **REFUSER LA DEVALORISATION DES DIPLOMES, INSTITUER DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES EXIGEANTES ET PROFESSIONNALISANTES**

40 La CGT Educ'action 27 n'abandonne pas sa critique de la réforme de la voie professionnelle de 2009, critique largement relayée par les études de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) qui ont signifié son inefficacité sociale et qualifiante.

Parmi les points fortement contestés, le Syndicat Départemental de l'Education Nationale s'oppose :

45 **Au principe de la généralisation du bac pro 3 ans**, la perte d'une année de scolarité pour l'obtention de l'examen implique des élèves plus jeunes, moins formés, souvent mineurs en fin de terminale et par ce fait, moins recherchés par les employeurs. Elle n'a pas été compensée par une amélioration, mais plutôt par une dégradation des conditions d'enseignement : insuffisance du nombre d'heures de groupes, création de pseudo-enseignements (Accompagnement Personnalisé ou Enseignements Généraux Liés à la Spécialité), déréglementation des horaires et du cadre national des enseignements....

50 En revanche, la durée des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) obligatoire reste très conséquente (22 semaines sur 3 ans). En théorie favorable aux entreprises d'accueil et au développement des compétences des élèves, elle génère de nombreux problèmes parmi lesquels :

- La récurrence et la durée de ces périodes désorganise les enseignements et la vie scolaire.
- La précocité de l'âge des élèves par rapport aux exigences professionnelles et juridiques entraîne de

55 nombreuses défections. Les employeurs rechignent parfois à les recevoir et les encadrer. Côté
enseignants, il s'agit de gérer seuls la somme de périodes non réalisées et pourtant indispensables à
l'obtention du diplôme. Le stage, au lieu d'être terrain de pratique, devient un outil de justification
administrative, souvent dépossédé de ses objectifs.

60 **Au mode de définition des horaires hebdomadaires.** La réforme de 2009 avait introduit la notion de volumes
d'heures complémentaires, sans discrimination disciplinaire, attribués de façon inégale et souvent opaque en
fonction du type de formation et du nombre d'élèves. Elle enterrait ainsi la notion de seuils de dédoublements. Il
en résulte une distribution très contestable de ces volumes d'heures par le Rectorat qui n'applique pas toujours
les règles d'attribution aux établissements, au sein des EPLE par la mise en concurrence des disciplines pour
65 obtenir, au détriment les uns des autres, des heures de dédoublement.

A l'augmentation sans cesse des effectifs par classe. Pour contrebalancer les fermetures de section, le
rectorat a procédé à l'augmentation des tailles d'effectifs allant maintenant jusqu'à 32 ou 35 en formations
70 tertiaires, 30 en formations industrielles.

A la transformation du vrai Brevet d'Etudes Professionnel et du Certificat d'Aptitude Professionnelle en
pseudo-diplômes-d'étape certificatifs de niveau V, subterfuge à l'amputation d'une année de formation et à la
disparition des diplômes. Les conditions d'obtention de ces diplômes nommés sans scrupules eux aussi BEP et
CAP (CCF généralisé) et le total désintérêt du monde professionnel à leur égard suffisent à démontrer
75 l'escroquerie de cette substitution.

**A l'extension quasi-totale du Contrôle en Cours de Formation aux épreuves du Baccalauréat
Professionnel, du CAP et du BEP rénové.** Cette décision est loin d'être anodine et sans conséquences sur
nos conditions de travail et la qualité de nos apprentissages. L'évaluation devient une priorité sur l'enseignement.
80 Les élèves se voient contraints, et particulièrement en année de Terminale, à ne gérer qu'un calendrier de
dossiers à rendre dans toutes les matières, plus conséquents les uns que les autres, et d'oraux à passer.
Loin de respecter la législation sur les modalités d'un Contrôle en Cours de Formation, les établissements n'ont
souvent d'autres possibilités que de banaliser des semaines entières en fin de Terminale pour le déroulement
des épreuves orales dans quasiment toutes les matières. Après le mois de juin à reconquérir, c'est le mois de
85 mai qui perd ainsi du terrain. Le Baccalauréat Professionnel, après avoir été amputé d'une année, perd encore
un mois d'enseignement.

La valeur des diplômes auxquels on retire la dimension nationale devient illisible pour les employeurs et le grand
public en général. D'autre part, alors que le budget de l'Etat dédié à l'organisation des examens baisse, les
90 crédits des établissements en besoins de reproduction et d'impression explosent.

Au mixage des publics, des formations et des parcours de formation, qui semble maintenant l'autre moyen
d'assouplir la distribution des moyens dans les établissements. Les regroupements, pour des raisons de
« rationalisation » des demis sections ayant des intitulés de formation d'origines variables, en divisions mixtes,
se font au détriment de la cohérence et la qualité des enseignements, et par là même des conditions de travail
95 des collègues.

La volonté affichée de transformer les classes en plate forme permanente d'accueil de public issus de la
formation initiale et de l'apprentissage, dans le cadre très discutable de ce que l'on nomme les « campus des
métiers », obligerait l'enseignant à se muer en distributeur de fiches séquentielles, au mépris de toute forme de
100 pédagogie. Le développement des Unités de Formation des Apprentis en Lycée professionnel aggravera encore
cette situation.

Les réflexions institutionnelles sur des tronc communs aux formations (Bac Pro GA et ARCU...) ne sont que
tentatives de retrait de la spécialisation des diplômes, de globalisation des apprentissages.

La mise en place expérimentale de classes de seconde de détermination (par exemple dans l'académie de
Reims) ne nous semble pas répondre aux problèmes d'orientation que subissent les élèves. Elle a plutôt comme
105 conséquence la ventilation plus tardive des élèves dans les filières selon leur niveau et la dissolution, une fois de
plus, des compétences spécifiques à acquérir dans chaque formation.

Au remplacement ou à la disparition des filières de formation « santé social » (BEP CSS, Bac pro Service
Proximité Vie Locale) par le diplôme ASSP, non reconnu, sous prétexte de désaccord avec le ministère de la
110 santé, mais avec l'évidente réalité du transfert de ces filières vers les centres de formation privés. La disparition
de ces filières restreint encore plus les choix pour un public majoritairement féminin, qui voit se fermer les portes
du lycée professionnel et échouent par défaut dans des filières non voulues.

A la suppression de formations qualifiantes de niveau V, souvent abandonnées au secteur privé. Dans
l'académie de Rouen, les classes de CAP sont celles qui subissent le plus la politique d'écroulement des filières.
Les demandes d'ouvertures sont refusées, sans étude du dossier, au prétexte d'une statistique encore trop
favorable à l'académie de Rouen quant au nombre de formations de niveaux V existantes. En dépit bien sûr de
la typologie sociale du secteur et de l'intérêt de ces formations. En dépit aussi des annonces faites en 2009 pour
faire accepter la réforme de la voie professionnelle. Ces formations se trouvent *de facto* transférées vers
120 l'apprentissage et le secteur privé. Les sections industrielles jugées trop chères par les pouvoirs publics sont

abandonnées.

125 En parallèle, un second chantier d'extinction des formations qualifiantes en SEGPA a été ouvert et doit se
terminer à horizon 2016. Cette décision a pour conséquence de fragiliser encore plus un public dit « sensible ».
Elle s'est faite sans concertation avec les équipes enseignantes et les parents. Leur fermeture se solde par un
transfert de ces formations vers d'autres classes de CAP à public réservé en Lycée Professionnel. Classes qui
voient leur effectif réduit passer de 12 à 24 ! Cette situation induit une mobilité difficile à assumer pour ce public
130 et des conditions d'enseignement totalement inadaptées au public reçu. Elle prouve que les décisions
stratégiques prises par le rectorat sont plus que jamais guidées par ce que nous pouvons qualifier de
"technocratie budgétaire", totalement déconnectée des réalités des élèves et de leurs besoins, sans
considération pour le travail de terrain mené par les enseignants.

135 La CGT Educ'action 27 demande donc une **vraie réforme de la voie professionnelle**, annulant les effets
désastreux de la précédente.

Les bases de cette réforme impliqueraient :

- **Le retour à une formation de type Baccalauréat professionnel en 4 ans**
- **La fin du « tout-CCF »** et le retour à des épreuves d'examen nationales pour le bac pro et le « BEP »
afin de remplacer l'actuel Diplôme Intermédiaire par un vrai diplôme de niveau V.
- 140 - **L'arrêt des fermetures et même le développement de la filière « santé social »**
- **L'arrêt des fermetures et même le développement et l'amélioration des formations de type CAP** (y
compris les CAP réservés à un public prioritaire)
- **Le retour à une définition hebdomadaire des volumes horaires enseignants et élèves**
- **Le retour à une définition des horaires par seuil de dédoublement**
- 145 - **Une diminution sensible du nombre de semaines de PFMP par année de scolarité**
- **Une nette diminution des effectifs par classe** (20 maximum) et une **forte augmentation du nombre
d'heures de groupes** : plus aucun enseignement professionnel en classe entière, au moins une heure
de groupe pour les enseignements généraux qui en sont privés, une majorité d'heures d'enseignement
général effectuées en groupes.
- 150 - **Le maintien de l'ensemble des diplômes et des formations sous statut initial et public.**

REFUSER LE MEPRIS AFFICHE A L'ENDROIT DES ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

155 La CGT Educ'action 27 demande qu'on stoppe ce discours mensonger sur la soi-disant « prise en compte des
intérêts de l'élève », alors qu'elle note et dénonce :

160 **La baisse et le report des versements des crédits sociaux accordés aux élèves.** Dans ce contexte de crise,
les autorités de tutelle des établissements ont, ces cinq dernières années, décalé le versement des dotations
Bop « vie de l'élève » (fonds sociaux), versés loin de la rentrée et très en deçà des besoins exprimés dans les
établissements. Au final, quasiment une année de crédit aura été gagnée par l'Etat, perdue par les élèves.

La disparition dans les établissements des filières CAP et « Santé social » sans prise en compte des vœux
d'orientation et des débouchés inhérents à ces formations.

165 **Le développement tout azimut des passerelles et des dispositifs d'intégration et de raccrochage scolaire**
(Programme d'Insertion pour une Orientation Réussie...), appuyé par le projet académique. Des élèves, jusqu'à
l'âge de 25 ans à partir de 2016, sans projet défini, se trouvent parachutés, hors dispositif de positionnement,
sans aide et remise à niveau... dans des classes à tout moment de l'année. Les enseignants se voient dans
170 l'obligation de compenser ce déficit d'accompagnement sans moyen. L'établissement ne perçoit aucune dotation
horaire à ce titre. C'est là encore une marque de mépris du fonctionnement des classes et des enseignants, du
projet de l'élève.

175 **La fermeture des Centres d'Information et d'Orientation de proximité** (10 sur 17 dans l'académie, 2 dans
l'Eure : Vernon et Bernay). Leurs conseillers d'orientation psychologues y accueillaient toute l'année et
gratuitement de nombreux usagers : scolaires du public et du privé, jeunes non scolarisés, adultes, pour les
accompagner dans un projet scolaire et professionnel.

180 **Les consignes passées par le Rectorat aux principaux de collèges qui visent à réduire le nombre
d'orientation vers la voie professionnelle.** Ces agissements sont inadmissibles. Ils fragilisent nos structures.
Ils sont le signe d'un double discours : « nous fermons les sections car elles ne sont pas attractives, les
enseignants doivent les promouvoir davantage... », et « n'envoyez pas d'élèves en formation
professionnelle... ». Ils sont à l'origine du développement exponentiel des passerelles pour des élèves à qui on
n'a pas permis la construction d'un projet de formation professionnelle post troisième. Ils créent le sentiment
185 d'échec pour des élèves envoyés contre leur gré en seconde générale, favorisent parfois le décrochage scolaire.
Ils montrent le mépris de l'institution pour la formation professionnelle, voie désignée de relégation et refusée
aux bons ou moyens élèves.

190 **Le double discours en ce qui concerne les publics à besoin éducatifs particuliers** (élèves issus de SEGPA, en ULIS...), à qui on ferme les portes d'une construction de projet professionnel en même temps qu'on ferme les CAP. A qui on impose aussi les conséquences, en termes de mobilité, de regroupement dans des classes à effectif surchargé, ... des fermetures de formation qualifiantes. Ces élèves étaient eux aussi soit disant au cœur du projet académique.

195 **L'extension au lycée professionnel de ce que le Ministère nomme « l'école du socle » et la globalisation des systèmes d'évaluation par compétences**, prolongement du « socle commun » dispositif à visée statistique et sélective, éloigné de toute considération du parcours individuel de l'élève. Nous contestons ainsi le déploiement d'outils chers, extrêmement complexes comme Cerise en GA, qui rajoutent uniquement à la tâche du professeur sans plus de valeur pour l'élève ou la formation.

200 Face à ce mépris global de l'institution pour les élèves, leur famille et la voie professionnelle en général, la CGT Educ'action 27 demande

- **Des formations en nombre** permettant un vrai choix de formation pour chaque élève ;
- **Une aide à l'orientation et un accompagnement de proximité tout au long du parcours de l'élève**
- 205 - **Aucune passerelle sans construction de projet, positionnement et attribution de moyens** pour faciliter l'intégration de l'élève à la formation
- **La prise en compte réelle**, non mensongère, **de l'ensemble des besoins des élèves à besoin éducatifs particuliers**, et l'ouverture de formations d'accueil sous statut scolaire.
- 210 - **Un système d'évaluation cohérent**, source de repères pour l'élève, sa famille et l'enseignant.

**REFUSER LES SUPPRESSIONS DE POSTE, LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
BENEFICIER D'UNE REMUNERATION JUSTE...**

215 La CGT Educ'action 27 se bat depuis toujours contre la destruction massive des postes de Professeur de Lycée Professionnel. Celle-ci s'est accentuée avec la réforme de la voie professionnelle (plus de 130 dans l'académie, 2/3 des suppressions du secondaire pour une représentation de moins d'un quart des effectifs). **Elle demande donc la restitution immédiate des postes supprimés.**

220 La CGT Educ'action 27 **s'oppose au maintien des quotas excessifs d'Heures Supplémentaires Annualisées (HSA)** comme variable d'ajustement des emplois du temps au détriment de la qualité des cours et utilisées maintenant comme moyen de masquer le véritable problème du salaire des enseignants.

225 Nous rappelons que la moyenne du quota d'heures supplémentaires est estimée à environ 10% du total des heures effectuées. Elle va même jusqu'à 16 % dans certains établissements de l'Eure comme au lycée Decrétot à Louviers.

230 Tout ceci implique la suppression ou non créations de postes d'enseignants, une surcharge de travail pour les professeurs qui les assurent, les rendant moins disponibles pour suivre leurs élèves et dispenser des cours de qualité optimale. Cette politique conduit à une logique du « chacun pour soi », à des pratiques locales contestables sur tous les plans – pédagogie, égalité des formations entre les établissements, équilibre des services entre les enseignants.... Pour répondre aux commandes de la Direction de l'Organisation Scolaire (DOS), dans de nombreux Lycées Professionnels, des pressions sont exercées sur les équipes de professeurs afin qu'ils acceptent de dépasser l'heure obligatoire réglementaire. Il s'agit bien souvent de chantage aux conditions de travail (dédouplements, emploi du temps ...)

235 L'impact de cette politique de suppression des postes et du maintien du taux d'HSA sur le déroulement du mouvement intra académique est désastreuse. Les situations de services partagés sur deux ou trois établissements deviennent légion, le maintien sous statut TZR quasi automatique, les demandes de mutation assouvies très insuffisantes.

240 La CGT Educ'action 27 **rejette également la systématisation du regroupement de demi-sections de 15 à 18 élèves** en divisions de **30 à 35 élèves** souvent pour les matières générales.

245 **Elle dénonce le principe d'attribution des moyens présenté dans la réforme, et notamment celui qui préside à l'attribution des volumes d'heures complémentaires**, ni maîtrisé ni respecté par le Rectorat à ce jour. Ces heures globalisées, à répartir au bon vouloir du chef d'établissement, dont le calcul opaque dépend des effectifs, du regroupement ou pas de certaines sections et du type de formation font souvent l'objet de spoliations et de discorde entre les équipes pédagogiques. **Notre syndicat demande un retour aux seuils de dédoublements par matière.**

250 **Elle refuse l'augmentation conjointe des capacités d'accueil des classes, jusqu'à 35 lors de la rentrée 2011** en tertiaire pour compenser la réduction des places liées aux fermetures de sections dites « non rentables », au détriment de la qualité des enseignements prodigués.

255 **Elle s'indigne du développement des dispositifs comme l'Accompagnement Personnalisé**, trop souvent utilisés comme variable d'ajustement dans la distribution des Heures Supplémentaires Annualisées, ponctionnées sur les heures d'enseignement disciplinaire, vidées de tout sens et occupées très différemment d'un établissement à l'autre. Cet Accompagnement Personnalisé qui n'a pas d'objectif précis et qui ne fait lieu d'aucune évaluation et dont la rémunération est très inégalitaire d'un établissement à l'autre.

260 **Elle pointe du doigt l'accumulation de travaux de validation, temps de réunion, de concertation, d'information sur le temps de préparation de cours ou personnel...** destinée à trouver des solutions pour mettre en place des réformes et volontés ministérielles non concertées ou préparées : positionnements d'élèves, préparation de l'accompagnement personnalisé, mise en place du socle commun en 3ème de préparation à la voie professionnelle et en seconde...

265 **Elle refuse en masse le principe des indemnités pour missions particulières (IMP)**. Cela produit une situation ubuesque ! Ces IMP sont censées reconnaître, via une lettre de mission, les tâches jusque-là valorisées en HSE ou par l'IFIC (Indemnité pour Fonction d'Intérêt Collectif) ou par des décharges de service (coordonnateur de discipline, de niveau d'enseignement, référent culture, TICE, décrochage scolaire, coordonnateur EPS, tutorat des élèves en lycée, heures de coordinations ULIS ou toute autre responsabilité proposée par le conseil pédagogique, arrêtée par le chef d'établissement ...). Présentées en CA par le chef d'établissement, les IMP pourraient permettre d'éviter l'opacité qui règne actuellement sur l'attribution des HSE pour la rémunération de certaines missions. Mais, cette prime reste comme les HSE au bon vouloir du chef d'établissement ! C'est toujours la porte-ouverte à l'arbitraire et au clientélisme. La mise en place de ce système de prime présente un risque de mise en concurrence des collègues. C'est une logique d'individualisation dont un des objectifs est de mettre en défaut les solidarités collectives entre tous les personnels.

270 Depuis trop longtemps, on répond à la baisse du pouvoir d'achat des enseignants par de mauvaises solutions : mise en place de primes diverses, recours aux heures supplémentaires... Les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des pensions. C'est le risque de voir diminuer sa future retraite.

280 La CGT Educ'action 27 réclame une **revalorisation conséquente des salaires (au moins 400 € pour tous), le dégel du point d'indice, un salaire fixe** pour chaque enseignant, sans IMP.

Elle propose **l'interdiction de proposer à un établissement un quota d'HSA supérieur à 1h par enseignant**, la transformation des HSA au dessus de cette heure en heures poste.

285 **Elle refuse tout système de rémunération** indemnitaire, qui introduit des inégalités de traitement, une mise en concurrence et de l'opacité dans le mode de rémunération des collègues.

Elle exige que les missions pédagogiques spécifiques soient valorisées par des décharges statutaires de service.

Elle réclame que toutes les heures supplémentaires soient présentées en Conseil d'Administration.

290 Elle réclame que **toute heure travaillée soit payée au même taux qu'une HSA et intégrée à son calcul de retraite**, en toute transparence avec les équipes.

295 **DEFENDRE LE CARACTERE REPUBLICAIN ET
PROTEGER LE STATUT DES ETABLISSEMENTS**

La CGT Educ'action 27 s'inquiète du **processus croissant d'autonomie et de mise en concurrence des établissements** qui vise à un désengagement de l'Etat envers ses missions de service public d'enseignement.

300 Elle se refuse à réduire le rôle du C.A. à une chambre d'enregistrement des décisions prises par la hiérarchie, à dévaloriser les formations et à instituer des disparités de fonctionnement entre les établissements.

Elle s'inquiète des décisions à prendre concernant la réforme de la carte de l'Education prioritaire qui n'a toujours pas été divulguée par l'institution en ce qui concerne les lycées, et particulièrement les lycées professionnels.

305 A ce titre, elle souhaite que **tous les lycées professionnels relevant en 2015 d'un dispositif APV ou Eclair bénéficient d'une reconnaissance comme établissement relevant de l'Education Prioritaire**. Elle demande **l'extension de ce statut à d'autres lycées professionnels**.

Elle demande l'abandon **définitif du dispositif ECLAIR**, injuste, anti-statutaire, et dont les failles juridiques et pédagogiques ont été clairement démontrées.

310 **Elle s'oppose à la volonté clairement affichée par le Rectorat de voir progressivement les lycées professionnels muter vers un fonctionnement décentralisé de type CFA**, avec des publics **multi profil** (apprentis, adultes en réinsertions, élèves ...), un temps de travail annualisé, une soumission au tissu économique local qui financerait en partie notre activité, serait force de décision et proposition au C.A.

315 Ce dispositif engagé avec le projet « lycée des métiers », complété par le « campus des métiers et des qualifications », nous le combattons face au Rectorat, à la région et aux représentants du tissu économique local qui jugent cette alternative comme la seule à même de garantir la survie des lycées professionnels publics.

La « labellisation » de ce type de réseau pose en effet problème, tant pour la formation des publics que pour les

320 conditions de travail des personnels. Le cadre juridique choisi (association loi 1901) pour organiser ce type
Campus acte de fait un nouveau désengagement de l'Etat dans le financement de l'enseignement professionnel.
Il se base sur une logique éprouvée de mise en concurrence des établissements d'enseignement professionnel
public, sous statut scolaire, et différents acteurs de la formation professionnelle privés (centres de formation
d'apprentis, voire de formation continue ...) au prétexte de la qualification des jeunes du bassin.
325 Développer les lycées ou campus des métiers renforce l'hétérogénéité des classes par l'incitation à la mixité des
publics et des parcours de formation. Il devient quasiment impossible de construire, sous le seul statut scolaire,
un parcours de formation du secondaire au supérieur.

Encourager ces labellisations, c'est enfin se soumettre au patronat local et se cantonner à lui fournir de la main
d'œuvre ultra spécialisée sur son secteur d'activité. C'est donc contraindre le futur adulte à rester sur son
territoire, l'exposer à une possible désertion du tissu économique local.

330 **Elle refuse catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie
professionnelle vers les régions**, modifiant de fait leurs statuts et limitant leur mobilité..

335 **Elle refuse les mesures favorisant le développement de l'apprentissage** au détriment de l'enseignement
professionnel initial public sous statut scolaire, condamne les dépenses publicitaires exercées par l'état pour la
promotion de ce type de formation.

340 **Elle rejette le mode d'application des lois de finances LOLF et la MAP dans les établissements scolaires**,
ravageuses quant à leurs applications et dénonce la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) des
établissements, qui renforce l'autonomie des établissements, intensifie les moyens de pression des hiérarchies
locales sur les équipes, peut contraindre les pratiques pédagogiques et imposer des indicateurs de performance
et autres « outils d'efficience »

345 Enfin, la CGT Educ'action de l'Eure **émet des réserves vis-à-vis du projet de lycée unique polytechnique**
porté par son Union Nationale. Ce « lycée du XXIème siècle », pour tous les élèves jusqu'à 18 ans, ne nous
semble pas répondre aux exigences immédiates des élèves et du monde professionnel. Ambitieux, il peut
néanmoins être un frein à l'épanouissement des élèves en difficulté qui peuplent notamment nos filières de CAP.

350 DEFENDRE LE STATUT ET LA FORMATION DES PLP

La CGT Educ'action 27 s'est indignée **contre les différentes réformes du statut de stagiaire enseignant**, qui
ont encadré la transformation des IUFM en ESPE. Elle dénonce la multiplicité des statuts qui encadrent les
jeunes professeurs (Elèves Apprentis Professeurs, stagiaires, étudiants en formation ...), la précarisation de
355 leurs missions.

Après un total désengagement opéré dans la formation des nouveaux enseignants (chargés dès leur arrivée de
18 H de cours, obligés en sus de subir une formation chétive et désorganisée), le dispositif tend à s'améliorer
mais reste encore très insuffisant au regard des besoins.

360 Le dispositif d'accueil des nouveaux enseignants (9h de cours et formation), la ventilation des postes bloqués
pour la formation des stagiaires, reste insatisfaisante. Quantité de nouveaux collègues démissionnent du fait, en
partie, des mauvaises conditions de travail qui leur sont données. Le manque de considération, la lenteur des
reclassements, la faiblesse des salaires, participent de la construction d'une image négative dès leur entrée
dans le métier.

365 La raréfaction des postes en Lycée professionnel place souvent les collègues en situation difficile dès leur année
de titularisation (changement d'académie, difficultés pour muter, situations compliquées de TZR sur deux ou trois
établissements, impossibilité de se voir attribuer un poste stable...).

370 La CGT Educ'action 27 réclame donc un **retour à une formation initiale post concours avec 6H de cours en
situation** encadrée par un tuteur de l'établissement.

Elle demande que soit revu le recrutement des enseignants au niveau Master 2, incompatible avec de
nombreuses disciplines enseignées en Lycée Professionnel.

375 **Elle s'oppose à la précarisation de la profession** avec le recours massif aux enseignants précaires,
notamment dans les disciplines professionnelles. A ce titre, elle réclame **la titularisation de tous les précaires**.

En parallèle, la CGT Educ'action 27 note que le corps des PLP est le grand oublié du projet de réforme des
statuts. Elle n'imagine pas que ce puisse être le fruit d'une négligence, d'une étourderie.

380 Mettant en perspective les différentes réformes et les changements d'orientation dans la voie professionnelle, il
est probable que cette omission préfigure à une modification radicale du statut de Professeur de Lycée
Professionnel avec, en toile de fond, l'annualisation effective du temps de travail, l'enseignement devant un
public mixte, le rattachement aux collectivités territoriales régionales...

La CGT Educ'action 27 refuse **d'ores et déjà l'idée d'une transformation du statut de Professeur de Lycée**

385 **Professionnel en formateur.** Elle réclame le maintien du corps des PLP au sein de l'Education Nationale, la protection de leur statut issu du décret 92-1189 du 6 novembre 1992.

DEFENDRE LE STATUT DES GRETA ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE PUBLIQUE DES ADULTES

390

La CGT Educ'action 27 constate, à l'instar des autres sections départementales, que l'État s'est progressivement désengagé de la formation professionnelle des adultes en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA, rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPL), par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome.

395

Le ministère a ainsi placé la formation continue des adultes en marge de l'Éducation Nationale et fait supporter aux GIP-GRETA des charges financières nouvelles. Les personnels ne sont plus des agents de l'Éducation nationale. Il a mis ainsi en danger ses obligations de présence dans les territoires les plus éloignés, remis en cause leur viabilité et donc celle de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale.

400

La CGT Educ'action 27 réclame que l'on préserve la cohérence du réseau GRETA et son appartenance au service public d'éducation en adoptant une autre structure juridique que celle des GIP.

Elle veut **le maintien du maillage des territoires par les GRETA** et la préservation d'une offre de formation continue de proximité.

Elle exige **le maintien sous statut d'Etat des postes de conseillers en formation continue.**

405

REFUSER LES FUSIONS D'ETABLISSEMENTS

410

Le Rectorat de Rouen a entamé une politique de fusion d'établissements dont il est difficile de définir l'intérêt si ce n'est sur le plan comptable et financier. L'idée est de créer des établissements polyvalents, qui intègrent en leur sein non plus un Lycée Professionnel, mais une Section d'Enseignement Professionnelle (SEP), diluée dans une entité plus large.

415

Ainsi, courant septembre 2013, les collègues des lycées Généraux et Technologique et Professionnel de Gisors apprenaient que leurs établissements étaient fusionnés depuis le 1er septembre 2013. Pour justifier cette manœuvre, le Rectorat prétendait que les collègues étaient au courant et même d'accord.

Le CA du lycée GT avait effectivement voté pour... il y a plusieurs années, tandis que ceux du LP y avaient toujours été hostiles.

420

Cette infantilisation des personnels montre bien que le but de ces fusions n'est pas de lancer des projets portés par des équipes, de mettre en place de nouvelles formations, mais de faire des économies budgétaires à courte vue : supprimer à terme des postes de direction, d'administratifs, de surveillants, d'agents techniques, d'enseignants... par le biais de ce que l'entreprise nomme « les économies d'échelle », la « rationalisation ».

425

Actuellement, ce qui est manifeste, c'est qu'aucune fusion n'est favorable au lycée professionnel, souvent sous-représenté en nombre d'élèves, de collègues, et qui finissent sous représentés aussi au Conseil d'Administration des nouveaux lycées fusionnés.

La problématique « LP » n'a alors plus cours, tant au plan budgétaire que structurel ou organisationnel. Dans des CA « fourre tout », loin du terrain, les collègues de LP se voient de plus en plus dépossédés de leur représentativité. La constitution de listes électorales pour le CA devient de plus en plus difficile.

430

A ce titre, la CGT Educ'action 27 **lutte contre tout projet de fusion** d'établissement et combat la méthode très contestable utilisée par le Rectorat pour imposer ses décisions.

COMBATTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET ACCOMPAGNER LES COLLEGUES

435

Cas de souffrance au travail, stress, harcèlement, supérieur autoritaire, climat de travail délétère, problèmes de sécurité... notre syndicat est de plus en plus sollicité sur ces sujets issus du mépris exercé à l'encontre des collègues, et dans la voie professionnelle en particulier.

440

Les pressions de chefs d'établissements, conflits avec les supérieurs hiérarchiques, intimidations, chantage, le mal être au travail, ne doivent plus être acceptés et supportés individuellement par les collègues.

Face à ces risques pour la santé et la sécurité au travail, la CGT Educ'action 27 intervient et propose son aide, procure des outils de prévention et de protection, permet de rappeler les différents droits existants en matière de santé au travail.

Dans son travail au sein de l'Union Régionale, elle participe et anime les formations en la matière.